

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 17 octobre 2024 à 19h30

L'An, deux mille vingt-quatre, le 17 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Meysiez dûment convoqué le 14 octobre, s'est réuni en session ordinaire à 19h30 à la Mairie de la commune sous la présidence de Monsieur Hubert GIRARD, Maire.

Présents : Hubert GIRARD, Gaëtan DEGUITRE, Françoise LEPAROUX, Véronique GOISSE, Catherine CHEVALLIER, Corinne COURTOIS, Carine DULAC

Excusés : Jolan CHANUSSOT, Robin DANNEELS, Patricia FONTOVA, Guillaume AILLERIE

Pouvoir :

- =) Jolan CHANUSSOT donne pouvoir à Hubert GIRARD
- =) Patricia FONTOVA donne pouvoir à Catherine CHEVALLIER
- =) Robin DANNEELS donne pouvoir à Françoise LEPAROUX

Secrétaire de séance : Carine DULAC

Du public était présent

Général :

Monsieur le Maire propose de modifier le fonctionnement du conseil municipal, il demande de faire parvenir les questions diverses à la réception de la convocation. Cela permettra qu'elles puissent être préparées avec des informations précises afin d'éviter la perte de temps inutile.

1/ APPROBATION DU CR DU CM PRECEDENT

Monsieur le Maire, indique, que s'il y a des modifications à apporter, il faut le signaler à la réception du CR et avant le Conseil Municipal

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité le compte rendu des CR du 05 septembre 2024

2/ DELIBERATION SUR LE SERVICE DE CLOUD ET MESSAGERIE PRO DE LA MAIRIE PAR VCA AVEC DEVIS SUR 3 ANS DE SWEBETECH

Lors du dernier conseil nous avons présenté la possibilité d'avoir un nom de domaine @meyssiez.fr. Notre secrétaire de mairie devait s'occuper du dossier afin d'obtenir un tarif correspondant à notre demande. Monsieur le Maire, nous informe que les informations obtenues étaient erronées. Le nombre d'adresses que nous souhaiterions, le tout avec un cloud et 30 gigas de réserve nous reviendrait à 738.00 Euros. Etant donné que cela dépasse les 500.00 euros de délégation, nous sommes obligés de revoter avec ces nouveaux éléments budgétaires. De plus, nous avons le choix d'un renouvellement année par année (30.00 Euros/an) soit directement pour une période de 3 ans (90.00 Euros). Nous avons des options qui seront obligatoires, notamment le cloud.

Nous aurions donc un groupe pour le maire et nous pourrions avoir 5 adresses différentes à définir, tout pourrait être consulté par le maire.

Nous aurons le transfert des mails qui se fera automatiquement. Les anciens mails seront toujours consultables. L'information des modifications adresses se fera également par un Flash Info afin d'informer la population.

De plus amples informations seront recueillies quant à la migration, les délais d'accessibilités des précédents courriels reçus, etc.

L'ensemble du Conseil approuve à l'unanimité.

3/ SECRETAIRE DE MAIRIE

Avant de passer au sujet suivant, Monsieur le Maire, souhaite aborder la situation avec Mélanie PABLOS, notre secrétaire de mairie.

Il nous informe de son arrêt de travail qui a débuté le 26 septembre 2024 et qui a été prolongé jusqu'au 23 octobre inclus. C'est un arrêt de travail qui nous avait été annoncé 48h plus tôt par l'intéressée.

Nous avons rencontré des soucis sur le plan de la gestion de la mairie et nous nous sommes rendus compte qu'elle n'avait jamais tenu à jour le livre des codes d'accès aux différents dossiers ce qui nous a causé énormément de problèmes, entre autres pour valider les salaires des agents. Avons récemment découvert des documents non classés, des factures impayées depuis mai.

Monsieur le Maire nous indique que nous sommes en train de tout réglé et de remettre à niveau la situation. Nous attendons actuellement de savoir quand elle reviendra. Nous devons donc voir avec le CDG 38 comment envisager l'avenir de ce dossier.

4/ DELIBERATION SUR L'ELABORATION DU PLUI – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Monsieur le Maire, souhaite savoir si nous avons pris connaissance de ces 60 pages d'informations et nous précise qu'une présentation a eu lieu le 17 septembre à Vienne ou l'ensemble des élus étaient invités afin d'obtenir toutes les explications.

Le plan d'aménagement est rendu obligatoire puisqu'il s'agit des fondations même du PLUi, et qui sera mis en place très prochainement. Le PLUi (Plan Local d'Urbanisation Intercommunal) qui permettra d'uniformiser tous les PLU de l'Agglo avec des spécificités par commune, qui détermineront quels seront les terrains constructibles ou non, quels seront : les contraintes, les styles de constructions, les aménagements, etc.

Monsieur le Maire propose le visionnage d'un Power Point expliquant ce PADD. Par la suite, le but est d'évoquer toutes les questions qui nous viennent à l'esprit, de les noter et de les transmettre à l'Agglo pour que nous puissions ensuite obtenir des réponses.

Présentation en divers chapitres qui a pour but d'ouvrir le débat et de retranscrire toutes les questions liées à ce sujet afin de les transmettre à l'Agglo

- =) Vont-ils sonder les bases de toutes les fondations de tous les bâtiments avant de pouvoir les rehausser ?
- =) Il y aurait environs 900 bâtiments insalubres. Evocation faite d'une éventuelle subvention pour les propriétaires pour une remise aux normes
- =) Tendance vers la zéro artificialisation
- =) Travaille sur les aléas – création d'une éventuelle 5^e catégorie d'aléas
- =) Pas de simplification de la construction

Monsieur le Maire a pris note des questions posées à ce sujet afin de les transmettre dans les délais demandés. Il reste beaucoup d'interrogation sur le sujet. La communauté d'Agglo débattrait par la suite sur les orientations du projet.

Il est acté que le débat sur le PADD a eu lieu au cours du Conseil Municipal du 17 octobre 2024 et ce dernier donne son accord afin d'autoriser Monsieur le Maire pour signer, toutes les pièces afférentes à ce dossier et ce dans la limite de ses compétences.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité.

4/ DELIBERATION SUR LE NOUVEAU REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire, demande à Véronique GOISSE, de présenter le sujet.

Le règlement actuel que nous utilisons, depuis très longtemps, a été mis à jour afin qu'il reflète les règles actuelles de locations. Ce nouveau règlement, sera mis en place dès le 01 janvier 2025 au vu des nombreuses réservations que nous avons déjà pour 2025.

Il nous restera à déterminer les délégations pour la remise des clés lors de l'état des lieux d'entrée, c.à.d. le vendredi + horaires. Quant à l'état des lieux de sorties, il pourrait se faire le lundi matin soit par la secrétaire de mairie ou d'un employé municipal, avant le ménage.

Quant aux modalités de réservation en matière de paiement, de remise de documents, etc, elles ont aussi été revues. Modification également de la liste des vérifications à faire lors de l'état des lieux.

Une estimation du total des locations (habitants et non-habitants) sera faite par Véronique Goisse, ayant pour but de revoir la grille tarifaire selon les situations (commerçants, associations extérieures, etc.).

Le projet va être transmis à l'ensemble du Conseil pour relecture.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité la révision du règlement de la salle des fêtes

6/ QUESTIONS DIVERSES

CH de Vienne : Corinne COURTOIS, demande si nous avons plus d'informations quant au service d'urgences et la prise en charge. Monsieur le Maire, explique avoir pris contact avec la sénatrice et Thierry KOVACS. Gérer les urgences est devenu très compliqué. En cas d'urgence, il faut impérativement passer par le 15 et ne plus se rendre directement à l'hôpital, en revanche les temps d'attente téléphonique sont assez longs. Une information à ce sujet sera publiée sur Panneau Pocket.

Perspectives financières : Les dotations aux communes vont baisser alors que les cotisations salariales des agents vont augmenter. L'augmentation du prix de la cantine sera un des leviers pour limiter les charges. Il nous est également possible de bloquer les inscriptions à 65 enfants ou d'augmenter les tarifs tout en créant un deuxième service.

Le problème de ventilation extérieure au Clos des Vernes est toujours en suspens. Véhicules se trouvant dans le champ à côté de l'habitation de Mme Poisson, ont été déplacés. Nous suivons le problème des ferrailles stockées et polluants les zones de captage.

Catherine CHEVALLIER souhaite qu'un temps de retour des réunions de l'Agglo soit remis en place afin que nous puissions tous être informés des actions menées. Certains conseillers ne sont pas d'accords pour acter cette proposition car cela provoquerait des conseils trop longs. En revanche, il est décidé que les comptes-rendus pourront être transmis aux conseillers afin d'en prendre connaissance, s'ils le souhaitent.

Cérémonie commémorative du 11 novembre 2024 se fera à 11 heures. A ce jour, nous n'avons pas de porte drapeau et il est proposé de mettre une annonce sur Panneau Pocket afin de trouver un(e) volontaire. Monsieur le Maire souhaite également qu'un mail soit envoyé à toutes les associations afin d'être représentées lors de la cérémonie.

PROCHAIN CONSEIL AURA LIEU LE 19 DECEMBRE 2024